

[Signature]



Décision N°0022...../MENAET/DELCD/DRH

Du 23 AVR 2026

Portant nomination des Instituteurs dans les fonctions de
Directeurs d'Ecole au titre de l'année scolaire 2025-2026

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABÉTISATION ET DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE**

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 95-696 du 07 septembre 1995, relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu le décret n° 66-125 du 31 mars 1966, portant fixation d'indemnités de fonction en faveur de certains personnels Enseignants du Premier Degré, du Second Degré, et de l'Enseignement Technique, modifié par le décret n° 76-147 du 24 février 1976 ;
- Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement ;
- Vu le décret n° 2022-268 du 19 avril 2022, portant nomination du Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023, portant attributions des Membres du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2026-07 du 21 janvier 2026, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2026-08 du 23 janvier 2026, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu l'arrêté n° 251/MENA/DELCD du 12 août 2024, portant conditions de nomination ,de reconduction et attributions des Directeurs des écoles préscolaires et primaires;
- Sur proposition du Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges et du Directeur des Ressources Humaines ;

DECIDE :

Article 1 : Les Instituteurs ci-après sont nommés dans les fonctions de Directeurs d'école au titre
de l'année scolaire 2025-2026.



- Article 2 : Les intéressés recevront les indemnités et avantages attachés à leurs fonctions.
- Article 3 : La dépense est imputable au Budget général, chapitre 312 410 101.
- Article 4 : La présente décision qui prend effet à compter de la date de signature du Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Technique sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.



N'Guessan KOFFI

AMPLIATIONS

MENAET/CAB	01
MENAET/DELIC	01
MENAET/DRH	01
MEF/TRESOR	01
DIRECTION DE LA SOLDE	02
DRENAET	41
IEPP	345
ARCHIVES	02
CHRONO	02

Directeurs d'Ecole au titre de l'année scolaire 2025-2026

